KIT COMMUNICATION PLAN CHÈQUE

Post situation #1 :



👦👩👧👶 Entre la cantine, la crèche et les activités, le quotidien des parents est déjà bien rempli. Pour le règlement des factures, faites simple !

Retrouvez et réglez vos factures en quelques clics depuis votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Payer vos factures locales et hospitalières ».

➡ Si votre commune est partenaire, payez via PayFiP, sinon directement depuis le site de votre commune.

➡ Pour éviter les oublis, utilisez le prélèvement automatique !

➡ Vous pouvez également payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros.

🔍 Et pourquoi pas par chèque ? Il nécessite un traitement plus long (envoi, réception, encaissement…) et présente des risques de fraudes. En optant pour un moyen de paiement dématérialisé, vous bénéficiez d'un paiement plus rapide, plus pratique et sécurisé.

Pour en savoir plus 👉 https://www.impots.gouv.fr/pourquoi-ne-plus-utiliser-le-cheque

#ServicePublic #PaiementEnLigne #Collectivités #Dématérialisation

Post situation #2 :



🩺 Votre santé mérite toute votre attention. Pour le règlement de vos factures d'hôpital ou d'EHPAD, choisissez un mode de paiement simple et rapide !

Retrouvez et réglez vos factures en quelques clics depuis votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Payer vos factures locales et hospitalières ».

➡ Si votre organisme est partenaire, payez via PayFiP, sinon directement depuis le site de la structure.

➡ Pour éviter les oublis, utilisez le prélèvement automatique !

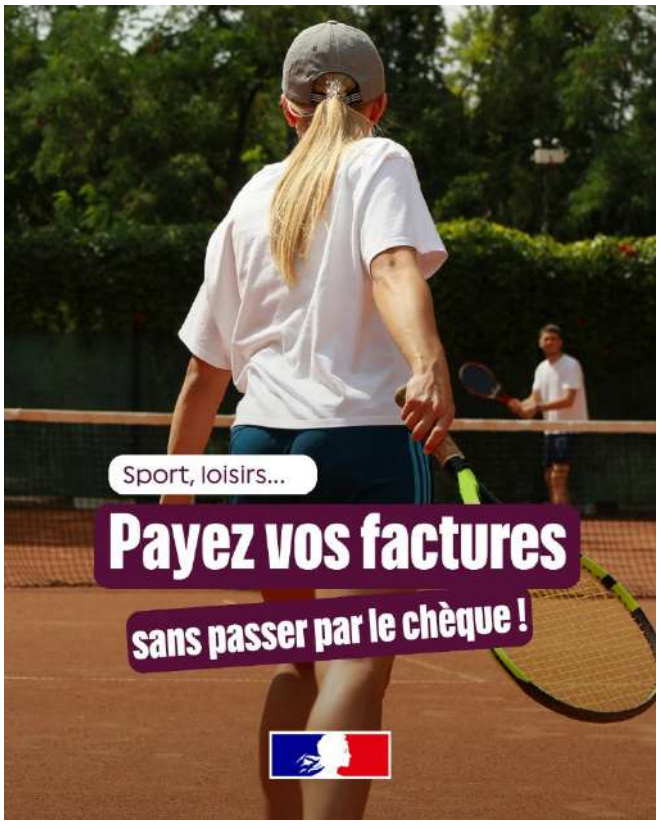
➡ Vous pouvez également payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros.

🔍 Et pourquoi pas par chèque ? Il nécessite un traitement plus long (envoi, réception, encaissement…) et présente des risques de fraudes. En optant pour un moyen de paiement dématérialisé, vous bénéficiez d'un paiement plus rapide, plus pratique et sécurisé.

Pour en savoir plus 👉 https://www.impots.gouv.fr/pourquoi-ne-plus-utiliser-le-cheque

#ServicePublic #PaiementEnLigne #Collectivités #Dématérialisation

Post situation #3 :



🚴➡ Un entraînement de foot, un abonnement à la piscine, des cours de théâtre… Le plus dur, c'est l'activité. Le paiement, lui, peut être très simple !

Retrouvez et réglez vos factures en quelques clics depuis votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Payer vos factures locales et hospitalières ».

→ Si votre association ou votre commune est partenaire, payez via PayFiP, sinon directement depuis le site de la structure.

→ Pour éviter les oublis, utilisez le prélèvement automatique !

→ Vous pouvez également payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros.

🔍 Et pourquoi pas par chèque ? Il nécessite un traitement plus long (envoi, réception, encaissement…) et présente des risques de fraudes. En optant pour un moyen de paiement dématérialisé, vous bénéficiez d'un paiement plus rapide, plus pratique et sécurisé.

Pour en savoir plus 👉 https://www.impots.gouv.fr/pourquoi-ne-plus-utiliser-le-cheque

#ServicePublic #PaiementEnLigne #Collectivités #Dématérialisation



Post situation #4

Factures d'eau, ordures ménagères et assainissement… Les dépenses du quotidien peuvent être payées simplement !

Retrouvez et réglez vos factures en quelques clics depuis votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Payer vos factures locales et hospitalières ».

➡ Si votre fournisseur ou votre régie est partenaire, payez via PayFiP, sinon directement depuis le site de votre fournisseur ou régie locale !

➡ Pour éviter les oublis, utilisez le prélèvement automatique !

➡ Vous pouvez également payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros.

🔍 Et pourquoi pas par chèque ? Il nécessite un traitement plus long (envoi, réception, encaissement…) et présente des risques de fraudes. En optant pour un moyen de paiement dématérialisé, vous bénéficiez d'un paiement plus rapide, plus pratique et sécurisé.

Pour en savoir plus 👉 https://www.impots.gouv.fr/pourquoi-ne-plus-utiliser-le-cheque

#ServicePublic #PaiementEnLigne #Collectivités #Dématérialisation

Post carrousel moyens de paiement factures locales :



Cantine, hôpital, sport...

Nos solutions

Pour payer vos factures du quotidien

sans utiliser le chèque !

1 Le prélèvement automatique

Si vous devez **payer plusieurs fois le même service** (par exemple, la cantine, la crèche ou la garderie), cette solution simplifie et sécurise vos paiements et **évite les oublis**.

2 Le paiement en ligne

Réglez vos factures en ligne depuis votre **espace Finances publiques via PayFiP**. Vous pouvez l'utiliser **dès lors que le service public** (collectivité locale, hôpital, école, etc.) **a adhéré au dispositif**.

Sinon, directement sur **le site internet de votre commune ou de la structure concernée.**

3 Le paiement de proximité

La DGFiP propose, avec le réseau des buralistes et partenaires agréés, **une offre de paiement de proximité**.

Si votre facture comporte un QR code spécifique, rendez-vous chez votre buraliste agréé, scannez et payez en toute sécurité, **dans la limite de 300 € selon le mode de paiement**.



Cantine, crèche, piscine, factures d'eau… Les factures du quotidien peuvent être réglées simplement sans utiliser le chèque !

➡ Retrouvez et réglez vos factures en quelques clics depuis votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr, si votre collectivité a adhéré au dispositif, PayFiP. Sinon faites-le depuis le site de votre commune.

➡ Pour éviter les oublis, utilisez le prélèvement automatique !

➡ Vous pouvez également payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce dans la limite de 300 euros.

🔍 Et le chèque ? Il nécessite un traitement plus long (envoi, réception, encaissement…) et présente des risques de fraudes. En optant pour un moyen de paiement dématérialisé, vous bénéficiez d'un paiement plus rapide, plus pratique et sécurisé.

Pour en savoir plus 👉 https://www.impots.gouv.fr/pourquoi-ne-plus-utiliser-le-cheque

#ServicePublic #PaiementEnLigne #Collectivités #Dématérialisation